



# Les abolitions de l'esclavage

## Le témoignage de Xavier Reiset, Le Lamentin, Guadeloupe, mai 1848

Xavier Reiset, gérant de la plantation familiale du Lamentin (Guadeloupe) pour les héritiers Reiset, ses cousins, leur écrit en date du 10 mai 1848 :

« Depuis un mois que notre misérable gouverneur<sup>1</sup> a lancé ses proclamations<sup>2</sup>, j'ai continuellement dans les cases 30 à 35 nègres qui se disent malades, ne veulent pas venir à l'hôpital pour la plupart et refusent même de faire constater leur maladie par le médecin lorsqu'il vient faire sa visite. Si l'on ne se hâte d'envoyer ici promptement la liberté promise nous pourrons bien voir de graves désordres, et nous attendre à tout. Et déjà dans le quartier du Petit-Canal à la Grande-Terre, le sang a coulé dans une révolte contre des agents de police et chacun craint, avec juste raison, que cet exemple ne se propage ». Il constatait encore : « La misère est à son comble ici, les sucres à vil prix, le commerce nul » et annonçait en date du 9 juin 1848 :

« Le dimanche 28 dernier, la colonie entière s'est vue dans l'obligation de proclamer la liberté. Les affreux malheurs arrivés à la Martinique et l'attitude menaçante des ateliers ont forcée la main au pays et n'ont pas permis d'attendre l'arrivée du Commissaire du gouvernement Mr. Gatine qui enfin est arrivé hier 8 juin. Tout ce que je puis vous dire, c'est que chacun ici avait grand peur pour sa peau et que nous venons de passer quelques jours dans un état d'alarme et de qui vive que ne justifie que trop l'absence et l'éloignement de toute espèce de troupe ou justice quelconque. C'est les nègres qui depuis lors ont fait la loi et jusqu'aujourd'hui se sont refusés à reprendre le travail. Mr. Gatine a fait publier ce matin de fort beaux décrets mais aura-t-il l'énergie nécessaire pour les faire exécuter. Jusqu'ici le sang n'a pas encore coulé mais nous avons l'exemple de la Martinique sous les yeux où des familles entières ont été grillées dans leurs maisons. Le meurtre, le viol, l'incendie, le pillage et sans que l'autorité fasse aucune démonstration pour arrêter ces désordres. Le nom du Général Rostolan (sic) qui a autorisé ces violences en quelque sorte sous ses yeux sera à jamais honni et couvert du sang des nombreuses victimes qui ont succombé. En somme nous existons ici dans l'anarchie la plus complète et les nouveaux citoyens se montrent bien peu dignes de la liberté qui leur a été donnée »<sup>3</sup>.

Afin de mener les travaux de la plantation, Xavier Reiset emploie l'ancien commandeur de ses esclaves en tant qu'« économie surveillant », un nommé Nègre qu'il compte rémunérer pour la somme de 600 francs pour la roulaison, au sujet duquel il précise :

« C'est un bon sujet connaissant à fond la culture et spécialement les terres de l'habitation. S'il se comporte libre comme il se conduisait esclave, je n'aurai qu'à m'applaudir de mon choix pour cet emploi indispensable aujourd'hui sur une habitation ».

<sup>1</sup> Il s'agit de Jean-François Layrle.

<sup>2</sup> Il s'agit des « Proclamations aux Habitants de la Guadeloupe » des 26 et 29 mars 1848 par lesquelles Jean-François Layrle, en application des instructions parisiennes, signalait une prochaine émancipation, mais incitait les esclaves au calme et à la patience.

<sup>3</sup> ANOM, Fonds de l'Habitation Reiset, 170 APC, lettre de Xavier Reiset, n°25, Lamentin, 9 juin 1848.



# Les abolitions de l'esclavage

En juillet 1848, les relations sociales entre l'administrateur de la plantation et les « nouveaux libres » ne se sont guère améliorées. Une « émeute » a éclaté sur la plantation. X. Reiset a dû en chasser un quart des femmes :

« Je ne marche plus aujourd’hui qu’avec une paire de pistolets dans les poches, dont la seule vue tient à distance les plus mutins ».

Il estime toutefois son sort meilleur que celui des « maîtres » du voisinage qui ont été « forcés d’abandonner le travail au salaire faute de résultats », attendant beaucoup de Gatine, commissaire général de la République délégué dans la colonie par le Gouvernement provisoire, qui n’a jusqu’alors « fait que de la bouillie claire dans le pays, ou plutôt, précise X. Reiset, il n’a rien fait malgré les justes et vives réclamations du pays »<sup>4</sup>

La déception est grande chez les planteurs qui constatent, rapporte X. Reiset dès le mois d’août suivant, que le commissaire du gouvernement – il s’agit de Gatine - contrairement à leur attente, a détruit l’œuvre du commissaire central de police « soit par ses allocutions et fraternisations avec les Nègres, ses vieux amis de vingt ans, comme il les appelle, soit par sa faiblesse pour ne pas qualifier autrement le tremblement nerveux dont il était affecté pendant une espèce d’émeute causée par les Nègres au bourg au moment de son passage »<sup>5</sup> ...

---

<sup>4</sup> Idem, lettre du 8 juillet 1848.

<sup>5</sup> Lettre du 8 août 1848.